



**Plan Libre**  
ARCHITECTURE & INGÉNIERIE

# LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL MONTAIGNE

Cotonou - République du Bénin

## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Préqualification d'entreprises de construction

**Réf. : AMI-LFM-2026-01**

Avril 2026

**Maître d'Ouvrage**

Association des Parents d'Élèves (APE) - Conseil d'Administration du Lycée

**Maître d'Œuvre**

Plan Libre Architecture & Ingénierie

# SOMMAIRE

---

A.	Maître d’Ouvrage et cadre du projet .....	3
A.1.	Maître d’Ouvrage.....	3
A.2.	Maîtrise d’Œuvre .....	3
A.3.	Cadre du projet.....	3
B.	Objet de l’AMI.....	4
C.	Présentation sommaire du projet.....	4
C.1.	Description.....	4
C.2.	Chiffres clés.....	4
C.3.	Enjeu particulier : site en activité.....	4
D.	Critères de préqualification .....	5
E.	Conditions d’éligibilité.....	5
E.1.	Forme juridique admise .....	5
E.2.	Cas d’exclusion .....	5
E.3.	Attestation sur l’honneur.....	6
F.	Pièces de la procédure .....	6
G.	Modalités de dépôt des candidatures .....	6
G.1.	Forme du dossier .....	6
G.2.	Lieu, date et heure de dépôt .....	6
G.3.	Candidatures hors délai .....	6
H.	Calendrier prévisionnel de la procédure .....	7
I.	Demandes d’information et retrait du dossier .....	7
J.	Fin du document.....	8

<b>Référence</b>	AMI-LFM-2026-01
<b>Objet</b>	Préqualification d'entreprises en vue de la construction du bâtiment Maternelle & Élémentaire
<b>Projet</b>	Phase 1 du Schéma Directeur - LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL MONTAIGNE de Cotonou
<b>Maître d'Ouvrage</b>	Association des Parents d'Élèves (APE) - Conseil d'Administration du LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL MONTAIGNE
<b>Maître d'Œuvre</b>	Plan Libre Architecture & Ingénierie
<b>Date de publication</b>	Avril 2026
<b>Date limite de dépôt</b>	20 Mai 2026 à 12h00 (heure de Cotonou)
<b>Ouverture des plis</b>	21 Mai 2026 à 12h00 (heure de Cotonou)
<b>Langue de la procédure</b>	Français
<b>Monnaie</b>	Franc CFA (FCFA).

### Mode d'emploi de cet avis

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) ouvre la procédure de préqualification d'entreprises de construction pour la Phase 1 du Schéma Directeur du LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL MONTAIGNE de Cotonou.

Il est accompagné de deux documents complémentaires :

- Le Règlement de la Consultation (RC-AMI-LFM-2026-01) qui précise les règles de la procédure, et
- La Note d'Information aux Candidats (NIC-LFM-2026-01) qui présente le projet, le site et les formulaires à compléter. Seules les entreprises préqualifiées à l'issue de cette phase seront invitées à participer à l'Appel d'Offres Restreint (AOR) ultérieur, sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) complet.

## A. Maître d'Ouvrage et cadre du projet

### A.1. Maître d'Ouvrage

L'Association des Parents d'Élèves (APE) du LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL MONTAIGNE de Cotonou, agissant pour le compte du Conseil d'Administration du Lycée (ci-après « le Maître d'Ouvrage »), lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la préqualification d'entreprises de construction.

Le LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL MONTAIGNE est un établissement d'enseignement français situé à Cotonou accueillant environ 1 500 élèves, de la Maternelle (Petite Section) à la Terminale. Il est géré par son Conseil d'Administration, au sein duquel l'APE assure la maîtrise d'ouvrage des projets immobiliers.

### A.2. Maîtrise d'Œuvre

La maîtrise d'œuvre complète (architecture et ingénierie TCE) est assurée par le cabinet Plan Libre Architecture & Ingénierie, titulaire du marché de conception depuis la phase Esquisse. Les études APS et APD sont achevées ; les études PRO seront transmises aux entreprises préqualifiées dans le cadre du DCE.

### A.3. Cadre du projet

Le Maître d'Ouvrage a engagé un Schéma Directeur immobilier pluriannuel visant à moderniser l'ensemble des installations du Lycée. La présente consultation porte sur la Phase 1 de ce Schéma Directeur, opération prioritaire consistant en la construction d'un bâtiment neuf sur l'emprise libérée par la démolition des villas de fonction existantes.

## B. Objet de l'AMI

La procédure est conduite en deux phases distinctes :

- Phase 1 – Préqualification (objet du présent AMI) : examen des candidatures et vérification des capacités administratives, techniques et financières des entreprises.
- Phase 2 – Appel d'Offres Restreint (ultérieur) : consultation des entreprises admises à remettre une offre sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) complet.

La préqualification a pour objet d'écartier de la consultation ultérieure les entreprises ne disposant pas des capacités administratives, techniques et financières nécessaires à la bonne exécution d'un chantier de bâtiment neuf, en site occupé par un établissement scolaire en activité, dans les contraintes particulières du contexte cotonnois.

La préqualification est non notée et ne donne lieu à aucun classement. Dans un premier temps, les candidatures sont examinées au regard de critères éliminatoires de capacité. Les entreprises satisfaisant à l'ensemble de ces critères sont déclarées recevables.

Toutefois, si le nombre de candidatures recevables excède le nombre que le Maître d'Ouvrage estime approprié pour la bonne conduite de l'Appel d'Offres Restreint, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de limiter le nombre d'entreprises admises à soumissionner. Dans ce cas, il retiendra au maximum six (6) entreprises, choisies parmi les candidats recevables, sur la base d'une appréciation comparative de leurs références, de leur expérience sur des opérations comparables, de leur capacité financière, de leur organisation et de la pertinence de leurs moyens humains et matériels au regard du projet.

Le fait pour un candidat de satisfaire aux critères éliminatoires de capacité ne lui confère pas de droit automatique à être invité à participer à l'Appel d'Offres Restreint.

## C. Présentation sommaire du projet

### C.1. Description

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment neuf R+1 accueillant les sections Maternelle (rez-de-chaussée) et Élémentaire (niveau N+1), d'une surface utile totale de l'ordre de 2 065 m<sup>2</sup>, avec préaux couverts en toiture, cour d'école sur dalle et aires de jeux ombragées. La conception est bioclimatique, adaptée au climat tropical humide de Cotonou (ventilation naturelle traversante, protection solaire passive, toitures ventilées, climatisation en appoint seulement).

### C.2. Chiffres clés

<b>Surface utile totale Phase 1</b>	~2 065 m <sup>2</sup> (SU)
<b>Niveaux</b>	RDC (Maternelle) + N+1 (Élémentaire)
<b>Effectif accueilli</b>	~630 élèves
<b>Budget travaux estimatif (TCE)</b>	~3 000 000 € HT
<b>Durée prévisionnelle des travaux</b>	environ 21 mois
<b>Démarrage prévisionnel</b>	Juillet 2026

### C.3. Enjeu particulier : site en activité

Le bâtiment est édifié au sein d'un établissement scolaire fonctionnant normalement pendant toute la durée des travaux, hors périodes de congés scolaires. L'entreprise titulaire devra garantir une séparation stricte entre les flux de chantier et les flux d'élèves, limiter strictement les nuisances sonores pendant les heures de cours et se conformer à un plan de phasage tenant compte du calendrier scolaire. Les phases les plus impactantes seront réalisées pendant les vacances scolaires.

## D. Critères de préqualification

La préqualification est non notée et aucun classement n'est établi. Les critères éliminatoires permettent d'identifier les candidatures recevables. L'admission effective à l'Appel d'Offres Restreint est décidée par le Maître d'Ouvrage parmi les candidats recevables, dans les conditions précisées à l'article B du présent avis.

Critère	Exigence minimale	Caractère
<b>Capacité administrative et juridique</b>	RCCM en cours de validité, quitus fiscal et attestation CNSS valides, assurance responsabilité civile professionnelle à jour	<b>Éliminatoire</b>
<b>Références techniques</b>	Au moins 2 références de chantiers similaires (bâtiment neuf ou réhabilitation lourde, ERP ou scolaire, d'un montant $\geq 1\,500\,000$ € HT) achevés au cours des 7 dernières années, dont au moins 1 en République du Bénin	<b>Éliminatoire</b>
<b>Chiffre d'affaires annuel moyen travaux BTP</b>	CA annuel moyen des 3 derniers exercices $\geq 4\,500\,000$ € ( $1,5 \times$ montant annuel estimé du marché)	<b>Éliminatoire</b>
<b>Situation financière</b>	Ratio de liquidité (actifs circulants / dettes court terme) $\geq 1,1$ et ratio d'endettement (dettes totales / actif total) $\leq 80$ % sur le dernier exercice clos	<b>Éliminatoire</b>
<b>Antécédents contractuels</b>	Absence de résiliation pour faute aux torts exclusifs du candidat au cours des 5 dernières années. Litiges en instance n'excédant pas 100 % des fonds propres.	<b>Éliminatoire</b>
<b>Encadrement de chantier</b>	Présentation de l'équipe pressentie (nominative) : un Directeur de Travaux, un Conducteur de Travaux et un Responsable QSE, chacun justifiant par CV de 5 ans d'expérience minimum sur des projets comparables. La composition définitive pourra être confirmée avant attribution.	<b>Éliminatoire</b>
<b>Moyens matériels</b>	Liste synthétique des principaux moyens disponibles ou mobilisables (terrassment, coffrage, levage, installation de chantier)	<b>Appréciatif</b>

Les critères seront vérifiés sur pièces à l'ouverture des candidatures. Une préqualification sous condition peut être prononcée, mais uniquement pour une insuffisance mineure et rectifiable (pièce administrative à renouveler, attestation manquante mais obtainable, précision à apporter sur une référence), sans modification substantielle des capacités du candidat (cf. RC-AMI, article 6).

## E. Conditions d'éligibilité

### E.1. Forme juridique admise

Sont admis à candidater : les entreprises individuelles et sociétés commerciales de droit béninois ou étranger, ainsi que les Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) sous forme solidaire ou conjointe. Les règles applicables aux GME sont précisées dans la Partie 4 de la Note d'Information aux Candidats (NIC-LFM-2026-01).

### E.2. Cas d'exclusion

Sont exclues de la présente procédure les entreprises :

- en état de liquidation judiciaire ou de cessation de paiements ;
- ayant fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une résiliation de marché prononcée pour faute à leurs torts exclusifs ;
- dont les litiges en instance représentent plus de 100 % du montant de leurs fonds propres déclarés au dernier bilan ;
- ayant été condamnées pour fraude, corruption, pratique anticoncurrentielle ou infraction grave à la législation du travail ;

- se trouvant en situation de conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec le Maître d'Ouvrage, la Maîtrise d'Œuvre ou toute autre partie prenante de la procédure (notamment participation à la préparation du présent dossier ou des études techniques, affiliation au Maître d'Œuvre, lien familial ou d'affaires avec les instances décisionnaires, contrôle commun avec un autre candidat) ;
- ne présentant pas une situation fiscale et sociale régulière (quitus fiscal, attestation CNSS ou équivalents).

### E.3. Attestation sur l'honneur

Chaque candidat joint à son dossier une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion visés ci-dessus (cf. Annexe A de la NIC - Lettre de candidature).

## F. Pièces de la procédure

Le présent AMI est accompagné de deux documents complémentaires qui forment, avec lui, le dossier de préqualification :

<b>AMI-LFM-2026-01</b>	Avis à Manifestation d'Intérêt (présent document) - objet, cadre, critères, calendrier.
<b>RC-AMI-LFM-2026-01</b>	Règlement de la Consultation - règles détaillées de la procédure, modalités de dépôt, confidentialité, droit applicable.
<b>NIC-LFM-2026-01</b>	Note d'Information aux Candidats - présentation du projet, contraintes du site, formulaires types à compléter (DC1, DC2, EXP-1, CV-1, GME-1, DH-1).

Ces trois documents sont diffusés gratuitement par voie électronique à toute entreprise en faisant la demande à l'adresse indiquée à l'article 9 ci-après.

## G. Modalités de dépôt des candidatures

### G.1. Forme du dossier

Le dossier de candidature est remis en un (1) version numérique (PDF) par courrier électronique, selon les modalités précisées à l'article 7.2. Le dossier est rédigé en langue française. Les documents en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction certifiée.

### G.2. Lieu, date et heure de dépôt

<b>Adresse de dépôt</b>	Dépôt électronique aux adresses de correspondance indiquées au paragraphe I.
<b>Destinataire</b>	À l'attention du Président de l'APE
<b>Date limite de dépôt</b>	20 Mai 2026 à 12h00 (heure de Cotonou)
<b>Modalités acceptées</b>	Dépôt électronique aux adresses mails précisées au paragraphe I. Pour la voie électronique, seuls les fichiers au format PDF sont admis ; l'heure de réception effective sur la boîte de messagerie fait foi.
<b>Mention obligatoire pour tout envoi</b>	« Candidature AMI-LFM-2026-01 »

### G.3. Candidatures hors délai

Les candidatures parvenues après la date et l'heure limites de dépôt seront rejetées sans être ouvertes. L'heure de réception effective du courriel par le Maître d'Ouvrage fait foi.

## H. Calendrier prévisionnel de la procédure

<b>Publication AMI - Préqualification</b>	Avril 2026
<b>Date limite de dépôt des candidatures</b>	20 Mai 2026 à 12h00 (heure de Cotonou)
<b>Ouverture des plis</b>	21 Mai 2026 à 12h00 (heure de Cotonou)
<b>Notification des résultats de préqualification</b>	2 Juin 2026
<b>Lancement AOR et transmission du DCE aux préqualifiés</b>	Première quinzaine de Juin 2026
<b>Remise des offres financières (AOR)</b>	À préciser dans le RC-AOR
<b>Notification d'attribution du marché</b>	Juillet 2026
<b>Démarrage des travaux (Ordre de Service)</b>	Juillet 2026 (indicatif)
<b>Durée prévisionnelle des travaux</b>	environ 21 mois

Les dates sont indicatives et susceptibles d'ajustement en fonction du nombre de candidatures reçues et de la durée d'instruction. Toute modification sera notifiée par écrit à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier.

## I. Demandes d'information et retrait du dossier

Toute demande d'information, de retrait du dossier ou de clarification concernant la présente procédure est adressée exclusivement par écrit (courrier électronique) à :

<b>Maître d'Œuvre - contact procédure</b>	Plan Libre Architecture & Ingénierie
<b>Nom du chargé de mission</b>	Simon Vindy-Marcel
<b>Fonction</b>	Architecte coordinateur
<b>Courrier électronique pour les échanges : (copier impérativement les 3 adresses)</b>	<a href="mailto:pca-ape@efemontaigne-cotonou.com">pca-ape@efemontaigne-cotonou.com</a> <a href="mailto:planlibre.afrique@planlibre.net">planlibre.afrique@planlibre.net</a> <a href="mailto:Simon.vindymarcel@planlibre.net">Simon.vindymarcel@planlibre.net</a> ; <a href="mailto:Tatiana.martin@planlibre.net">Tatiana.martin@planlibre.net</a>

Les demandes de clarification doivent parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de dépôt des candidatures. Les réponses apportées par le Maître d'Ouvrage seront communiquées simultanément à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier, sans mention de l'auteur de la question.

### Fait à Cotonou, le 24/04/2026

Pour le Maître d'Ouvrage - Association des Parents d'Élèves (APE) / Conseil d'Administration du LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL MONTAIGNE

*Signataire : Président de l'APE*

## J. Fin du document